

Le commerce extérieur agroalimentaire français

Fiche **QUESTIONS SUR...** n° 10.02.Q06

2021, révisée en août 2026

Thierry **POUCH**, membre de l'Académie d'Agriculture de France

Mots clés : échanges commerciaux, agroalimentaire France, compétitivité

Étudier le commerce extérieur français de produits agricoles et alimentaires, c'est souligner ses points forts, ses performances, mais aussi ses points faibles. Sur longue période, ce secteur s'est doté d'un excédent commercial robuste et durable, l'un des rares de l'économie française, avec l'aéronautique et les produits de luxe. Cependant, depuis les années 2000, l'érosion de la compétitivité du secteur agricole et alimentaire est palpable : la France a régressé au profit des Pays-Bas, de l'Allemagne et du Brésil. En 2025, pour la première fois depuis 1978, le solde agroalimentaire a été déficitaire, si l'on inclut les produits de la mer.

Les flux commerciaux de produits agricoles et alimentaires : un atout de l'économie française

À l'exception de rares périodes de son histoire récente, l'économie française se distingue, depuis les années 1970, par un déficit structurel de sa balance commerciale (-69,2 milliards d'€ en 2025). La dépendance élevée en hydrocarbures et la détérioration régulière de la compétitivité du secteur manufacturier sont à l'origine de cette accumulation de déficits globaux (à l'exception de l'aéronautique, de la chimie, des cosmétiques). Le secteur agroalimentaire a également fait exception jusqu'à très récemment.

Depuis la fin de la décennie 1970, en effet, l'économie nationale retire un excédent commercial de ses échanges commerciaux en produits agricoles et alimentaires (Fig.1). L'affirmation des productions françaises sur le marché intra-communautaire et sur les pays tiers, trouve sa source dans l'efficacité des mécanismes de la *Politique agricole commune*, mais aussi dans les caractéristiques intrinsèques de notre agriculture (savoir-faire, superficie,

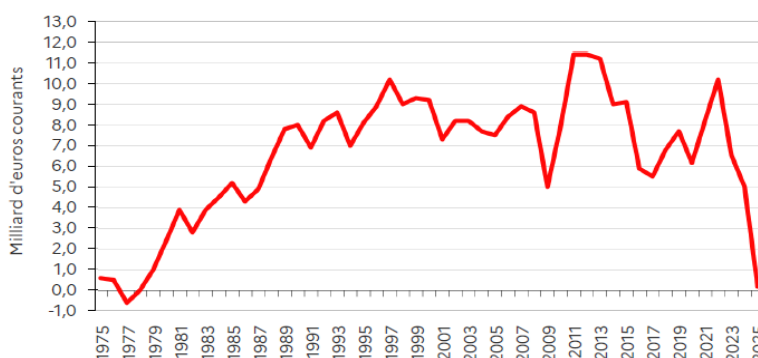


Figure 1 : Soldes du commerce extérieur agroalimentaire français. Source : Douanes françaises et Agreste

diversité des territoires, productivité...). Les exportations de produits agricoles et alimentaires représentent en moyenne 10 à 12 % des exportations totales, tandis que les importations se situent aux alentours de 9 %.

Le *taux de couverture* permet de prendre la mesure de cette inscription de la France dans la hiérarchie des grandes puissances agro-exportatrices. Au début des années 2000, ce taux se situait à proximité des 140 %, témoignant d'une spécialisation élevée de la France dans ce domaine de l'agroalimentaire. En 2025, ce taux n'était plus que de 100 % (Fig 2). La compétitivité de la France sur les marchés où s'échangent des produits agricoles et alimentaires est concentrée sur quelques secteurs : les vins et les boissons alcoolisées (premier poste de la balance commerciale), les céréales, les produits laitiers, le sucre, les animaux vivants (bovins et porcins en particulier, ainsi que, hors alimentation, les semences. Ces filières ont permis d'engranger des excédents commerciaux, et ainsi, de compenser, très partiellement, l'abyssal déficit global de l'économie française. La décomposition par produits indique que l'excédent est majoritairement issu des flux de produits transformés. Jusqu'au milieu de la décennie 2000, l'essentiel de l'excédent provenait de nos échanges avec les pays membres de l'UE, celui dégagé sur les pays tiers restant secondaire.

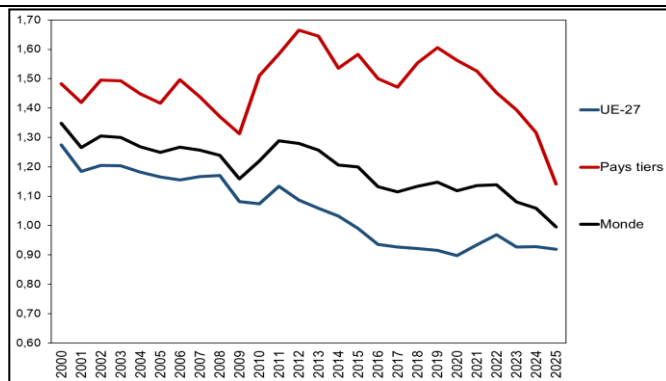


Figure 2 : **Taux de couverture** : permet de mesurer la couverture des importations par les exportations. Au numérateur : les exportations ; au dénominateur : les importations en %. Si le ratio est supérieur à 100 %, le pays est bien spécialisé, ses exportations couvrant ses importations et inversement.

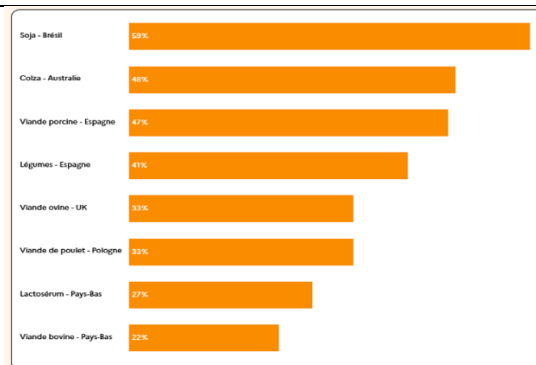


Figure 3 : **Dépendance de la France aux importations** : les importations françaises ont doublé en un quart de siècle. Pour certains produits, la dépendance est élevée, dépassant les 20%. Source : Douanes françaises et Agreste

En revanche, les déficits commerciaux sont nombreux et, pour certains d'entre eux, anciens. Les fruits et légumes sont dans ce cas : ils enregistrent des déficits depuis plus de 40 ans, et le déficit a atteint un record en 2025, avec plus de 8 milliards d'€. La dépendance de la France aux importations de fruits – moins élevée en légumes – s'est accrue ces dernières années envers l'Espagne, mais aussi avec des pays tiers comme le Maroc. La dépendance en protéines végétales est également forte, et ancienne, en particulier en ce qui concerne le soja en provenance du Brésil et des Etats-Unis. Les importations de volaille, de colza, de viande porcine, et plus récemment de viande bovine, ont, elles aussi augmenté (Fig. 3 et 4).

Globalement, l'excédent agroalimentaire français est fortement issu des échanges de produits viticoles.

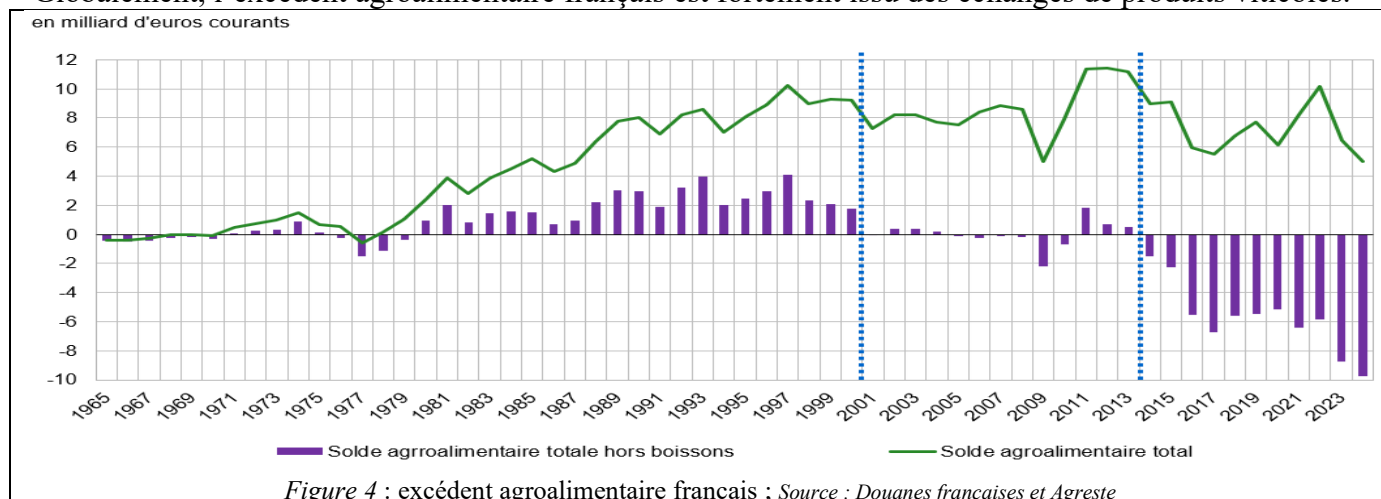


Figure 4 : excédent agroalimentaire français ; Source : Douanes françaises et Agreste

Mondialisation, crise et érosion des performances françaises

Une dynamique d'érosion des parts de marché s'est enclenchée au tournant des années 2000, et, depuis, c'est une source de préoccupations pour les économistes, les professionnels et les parlementaires ; nombreuses sont les études, évaluations et recommandations pour tendre vers un redressement de la compétitivité. Le rapport du sénateur Laurent Duplomb (2019) illustre cette volonté de mieux comprendre cette évolution de perte de parts de marché, tout en cherchant à dégager des leviers de redressement. La France a été supplantée par les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine, et plus récemment par le Brésil, passant ainsi de 2^e exportateur mondial derrière les Etats-Unis (milieu années 1990) au 6^e rang, et est talonnée aujourd'hui par l'Espagne et la Pologne. C'est donc par la multiplication du nombre de concurrents – occasionnée par une mondialisation ayant abouti à une ouverture généralisée des frontières commerciales – que la France a été de plus en plus concurrencée. Au sein de l'UE, les élargissements successifs, précédés par la réunification de l'Allemagne, ont intensifié la concurrence entre les États membres. Depuis une décennie, la France affiche un déficit structurel avec ses "partenaires" de l'UE, son excédent étant désormais tiré par les échanges avec les pays tiers.

L'effondrement des parts de marché sur l'Union européenne

L'érosion des performances françaises est manifestement localisée sur l'UE : débouché traditionnel et privilégié depuis les années 1970, le solde excédentaire s'effondre sur cette zone à partir de la crise économique et financière de 2008. Le retournement est net, provoquant un effet de ciseau avec les pays tiers, zone sur

laquelle les performances commerciales de la France ont fortement progressé. L'excédent agroalimentaire est issu à plus de 95 % des échanges commerciaux avec les pays tiers, qu'ils soient industrialisés (Etats-Unis, Japon, Suisse) ou émergents (Chine, Algérie, Singapour) (Fig. 5).

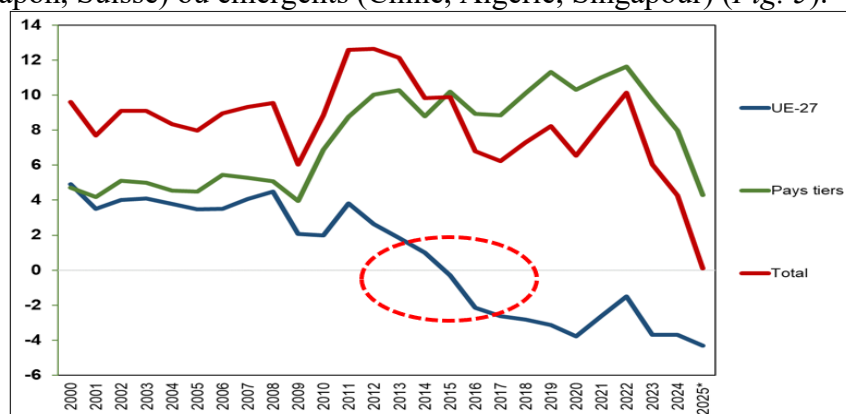


Figure 5 : Soldes agroalimentaires français par zones. Source : douanes françaises et Agreste

Les vins et boissons, les céréales et les produits laitiers constituent les points forts de l'appareil commercial hexagonal, et contribuent désormais au maintien de l'excédent et de la compétitivité. La dégradation des positions commerciales sur l'UE s'explique par plusieurs facteurs. En particulier, l'impact des politiques d'austérité infligées à des États membres de la zone Euro (Portugal, Espagne et Grèce, a été élevé) : en réduisant les pouvoirs d'achat des

populations, elles ont restreint les débouchés pour les produits agricoles et alimentaires français.

Mais aussi, les productions françaises éprouvent des difficultés sur les marchés des pays de l'Est, dont les niveaux de vie n'ont pas encore rattrapé ceux des anciens pays membres, les produits français étant jugés trop chers ; alors l'Allemagne, dont les prix en agricole et alimentaire sont plus bas que ceux de la France, se positionne mieux sur la Pologne, la Hongrie et la République Tchèque. Enfin, l'adhésion à l'UE des pays de l'Est leur a permis (aides PAC) de moderniser leurs outils de production agricole, et de concurrencer la France sur certains secteurs comme la volaille ou les fruits (pommes). La Pologne est ainsi devenue le premier fournisseur de la France en viande de poulet, devant la Belgique puis l'Allemagne.

En revanche, notre positionnement envers les pays tiers est imputable à la croissance économique des pays émergents, accompagnée d'une élévation des niveaux de vie, d'une transition nutritionnelle porteuse d'une hausse de la consommation de produits carnés, et sur les effets de réputation des produits français. Mais sur ces pays-là aussi, l'excédent s'affaiblit depuis 2024. En 2025, l'impact des importations de produits tropicaux (café, thé, cacao) a été déterminant dans la dégradation du solde agroalimentaire global. La Côte d'Ivoire par exemple, est devenue le quatrième déficit de la France.

La France est-elle si mauvaise ?

Longtemps considéré comme l'un des joyaux de l'économie française, l'agriculture et l'alimentaire sont désormais en perte de vitesse. Les prévisions contenues dans le Rapport Duplomb de 2019, selon lesquels l'excédent commercial agroalimentaire pourrait à terme disparaître, semblent se vérifier, à la lecture des résultats de 2025. Sur les six premiers mois de l'année 2026, l'inversion de la trajectoire baissière du solde commercial n'est pas encore enclenchée. Il est vrai que la France dispose d'atouts pour préserver ses marchés ou en conquérir d'autres (viticulture, produits laitiers, semences, génétique, sucre, et céréales).

Le propos est sans doute excessif autant qu'hâtif. En effet, la France est encore le 3^e exportateur sur le marché intra-communautaire, même s'il est exact que sa position a fortement reculé (Fig. 6). Sur ce marché intérieur, nos principaux concurrents (Allemagne et Pays-Bas) semblent ne plus progresser, alors que la Pologne se prépare à jouer un rôle décisif en tant que puissance approvisionnant l'UE.

	Exportations			Importations			Solde		
	2000	2015	2025	2000	2015	2025	2000	2015	2025
Italie	4,30	5,02	7,70	1,99	3,69	6,99	2,31	1,33	0,71
Allemagne	5,52	6,47	8,62	3,02	5,62	8,02	2,50	0,86	0,60
Portugal	0,66	0,72	1,35	0,24	0,62	0,84	0,42	0,10	0,51
Grèce	0,63	0,54	0,82	0,09	0,14	0,36	0,55	0,40	0,46
Roumanie	0,03	0,20	0,50	0,01	0,21	0,40	0,02	-0,02	0,10
Belgique	4,38	6,29	9,98	3,35	5,79	10,30	1,03	0,50	-0,32
Irlande	0,26	0,47	0,87	0,64	0,82	1,61	-0,37	-0,36	-0,74
Pologne	0,11	0,55	1,74	0,07	1,33	3,84	0,04	-0,78	-2,10
Pays-Bas	2,47	3,67	5,99	4,19	5,53	8,94	-1,72	-1,86	-2,94
Espagne	2,80	4,82	7,57	3,18	6,60	10,53	-0,38	-1,77	-2,96
Autres	1,59	3,17	5,33	1,06	1,87	3,06	0,51	1,30	2,26
UE-27	22,75	31,92	50,47	17,84	32,22	54,89	4,91	-0,30	-4,42

Figure 6 : Flux commerciaux de produits agricoles et alimentaires avec quelques membres de l'UE, en milliards d'euros. Source : Douanes françaises

A contrario, sur les pays tiers, la France détient encore 17 % des parts de marché, contre 15 et 11 pour les Pays-Bas et pour l'Allemagne, ce dernier pays enregistrant le plus gros déficit commercial agroalimentaire dans l'UE. De plus, les Pays-Bas – qui ont opté pour une agriculture à fort contenu technologique, et sont

dotés d'une puissante industrie de la transformation – enregistrent un déficit commercial agroalimentaire sur les pays tiers (mais ils sont excédentaires sur l'UE : c'est donc un cas inverse de la France). La Pologne et l'Espagne semblent progresser sur les marchés hors-UE. Il s'ensuit que l'agroalimentaire français compte encore dans le monde. Il est en cela important de rappeler que les avantages comparatifs détenus par la France ne sont pas figés dans le temps, qu'ils nécessitent une constante adaptation à la demande exprimée par les pays partenaires de l'UE et par les pays tiers. Mais pour parvenir à régénérer en permanence de tels avantages comparatifs – socles de la compétitivité sur les marchés – plusieurs facteurs sont requis.

Des leviers d'action pour préserver et pour conquérir des parts de marché

Au-delà des politiques publiques et des actions proposées par différents organismes (dont les missions sont d'accompagner les exportateurs français sur les marchés, en particulier en matière de détection de foyers de demandes dynamiques), le renforcement de la compétitivité passera par le déploiement de stratégies de filières, afin d'instaurer des logiques partenariales et de se déprendre du piège de la logique actionnariale.

Un nouveau plan visant à desserrer la contrainte d'approvisionnement en protéines végétales se présente comme indispensable pour la reconquête du marché intérieur de la protéine (Fig. 7). Un savant dosage entre compétitivité-coût et compétitivité-hors-coût devra être trouvé, afin de conserver les avantages comparatifs sur des produits comme les céréales et sur des zones comme l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, tout en captant une demande se portant sur des produits plus hauts de gamme, ayant un haut

	Exportations			Importations			Solde		
	2000	2015	2025	2000	2015	2025	2000	2015	2025
Sélection de 10 pays tiers avec lesquels la France a un solde commercial positif									
États-Unis	2,10	3,62	4,91	0,58	0,74	0,78	1,52	2,87	4,13
Chine	0,51	3,32	3,05	0,23	0,53	0,78	0,29	2,78	2,28
Royaume-Uni	3,97	5,58	6,73	1,94	2,59	5,18	2,03	2,99	1,55
Japon	1,00	1,10	1,31	0,01	0,06	0,12	0,98	1,04	1,19
Singapour	0,22	0,93	0,88	0,02	0,01	0,04	0,21	0,91	0,84
Arabie saoudite	0,29	0,58	0,54	0,00	0,00	0,00	0,29	0,58	0,54
Corée du Sud	0,14	0,35	0,60	0,02	0,05	0,10	0,13	0,30	0,50
Canada	0,36	0,60	0,96	0,12	0,26	0,62	0,24	0,35	0,35
Suisse	0,96	1,59	2,28	0,25	1,54	1,95	0,72	0,05	0,34
Russie	0,34	0,34	0,26	0,06	0,11	0,15	0,28	0,23	0,11

Figure 7 : Excédents obtenus avec les pays tiers en milliards d'euros

Source : Douanes françaises

contenu en valeur ajoutée, et destinée à des populations dont les niveaux de vie augmentent, que ce soit en Asie, dans les Pays du Golfe ou bien encore en Afrique subsaharienne.

En renouvelant ses avantages comparatifs dans l'agriculture et dans l'alimentaire, la France pourra ainsi préserver ces atouts, qui revêtent à la fois une dimension économique (excédent commercial, emplois, dynamisme des territoires), et une dimension géopolitique. Elle sera en mesure de contribuer dans les années à venir aux grands équilibres vitaux de la planète. Sinon, elle pourrait, comme certains autres pays de l'UE, disparaître des écrans radars des exportateurs mondiaux de produits agricoles et alimentaires.

Ces perspectives de redressement des performances commerciales de la France en produits agricoles et alimentaires se sont assombries en 2024, mais surtout en 2025. Si la France affiche encore un excédent de +4,9 milliards en 2024, cet excédent s'effondre en 2025, pour se rapprocher du déficit (hors produits de la pêche), ou basculer dans le déficit (-335 millions d'€) si l'on tient compte des produits halieutiques. Une situation inédite depuis 1978. De quoi méditer sur l'identification des leviers du redressement du commerce extérieur agroalimentaire français.

Ce qu'il faut retenir :

Les performances commerciales enregistrées par la France dans le domaine agricole et alimentaire, constituent un atout important pour la présence et la réputation des productions nationales à l'étranger. De telles performances se sont formées et consolidées sur la période 1978-2000, avant de connaître un processus d'érosion. La concurrence sur le plan européen et sur les marchés mondiaux, explique cette évolution. Si la spécialisation agroalimentaire de la France s'est affaiblie, certains atouts demeurent, en particulier dans des secteurs clés comme les vins et alcools, les céréales, les produits laitiers, le sucre et certains animaux vivants. En revanche, il y a une stratégie à déployer pour réduire les déficits en oléagineux, en fruits et légumes ou en viandes transformées, notamment en volaille. Afin de préserver cet atout, il est requis de régénérer certains avantages comparatifs, tout en déployant une reconquête du marché intérieur : la compétitivité ne se réalise pas que sur des marchés mondiaux, mais aussi sur le marché domestique.

Pour en savoir plus :

- Rapport d'information du sénateur DUPLOMB : *La France, un champion agricole mondial. Pour combien de temps encore ?* Sénat, 28 mai 2019.
- T. POUCH : *La balance commerciale agroalimentaire française : excédentaire mais menacée*, Cahiers français, n° 412, sept-oct 2019, p. 28-35.
- T. POUCH : *L'excès de faible du commerce extérieur agroalimentaire français*, Paysans et Société, numéro 411, mars-avril 2025, p. 25-32.